

MEMO

- **Arrivée du JA :**
 - 1H avant l'heure officielle en Nationale / 30 min en Régionale et Départementale
- **Retard d'une équipe :**
 - L'équipe recevant n'a pas le droit d'être en retard / l'équipe visiteuse peut être en retard de 30 min ou 1H si elle a prévenu au moins 30 min avant le début de la rencontre
- **Validité des attestations de licence :** (papier ou dématérialisée)
 - le joueur peut jouer si
 - Le joueur prouve sa licenciation avec l'indication « certificat médical fourni »
 - Le joueur présente l'attestation de licence personnelle ou collective avec l'indication « certificat médical fourni ».
 - **Le joueur prouve sa licenciation avec l'indication « sans pratique sportive » et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du tennis de table en compétition datant de moins d'un an ou moins de 6 mois pour un mineur.**
 - **Le joueur présente l'attestation de licence imprimée, personnelle ou collective avec l'indication « sans pratique sportive » et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du tennis de table en compétition datant de moins d'un an ou moins de 6 mois pour un mineur.**
 - Le joueur montre par l'intermédiaire de FFTT, « www.fft.com/licence » ou bien <http://spid.fft.com/spid/home.do> l'écran de l'outil numérique (téléphone portable, smartphone, ordinateur portable...) au juge-arbitre et si les éléments figurant sur l'écran daté du jour de la compétition permettent au juge-arbitre de constater que le joueur est en règle.

Ne sont pas acceptées comme preuves de certification médicale :

- **Attestation de questionnaire médical**
- **Certificat médical d'un autre sport**
- **Certificat médical sans précision « en compétition »**
- **Ordonnance médicale pour le sport santé**

Si un joueur ne peut justifier de sa licenciation, et de sa certification médicale il n'est pas autorisé à jouer.

- **Catégories d'âges :**
 - Les benjamins peuvent jouer en championnat **SANS CONDITION**. Les poussins ne peuvent pas jouer en championnat.
- **Joueur absent :**
 - Si le joueur est absent à l'appel de son nom, il a perdu la partie mais peut continuer à jouer, ses points parties compteront pour son équipe. Si le joueur abandonne ou refuse de jouer il n'a plus le droit de jouer pour le restant de la rencontre.

Différentes compositions d'équipes :

Equipes de 4 joueurs

Equipes de 5 joueurs et plus

- 1^{ère} phase :

- 1 muté + 1 étranger **ou** 1 muté étranger

- 1^{ère} phase :

- 1 muté + 2 étrangers **ou** 1 muté étranger + 1 étranger

- 2^{ème} phase : (mutés avant le 15 septembre)

- 2 mutés + 1 étranger **ou** 1 étranger muté + 1 muté

- 2^{ème} phase : (mutés avant le 15 septembre)

- 2 mutés + 2 étrangers **ou** 2 mutés étrangers **ou** 1 muté étranger + 1 muté + 1 étranger.

- Equipes descendantes de Pro Dames : 2 mutés dans l'équipe par phase

- Pour tous les autres points, voir le règlement régional/départemental en vigueur.

- Equipes descendantes de Pro Hommes : 2 mutés dans l'équipe par phase

- Lors de la première phase du championnat national féminin, une équipe peut comporter deux joueuses mutées lors de la première phase lorsque l'une des deux joueuses bénéficie d'une mutation exceptionnelle en remplacement d'une joueuse en congé de maternité.

- Classement minimum :

	Messieurs	Dames
	Classement minimum	
Nationale 1	3j/4 Sup ou égale à 1800 pts et 1j mini 1600 pts	3j/4 Sup ou égale à 1100 pts et 1j mini 900 pts
Nationale 2	3j/4 Sup ou égale à 1600 pts et 1j mini 1400 pts	3j/4 avec classement sup ou égale à 900 pts
Nationale 3	3j/4 Sup ou égale à 1400 pts et 1j mini 1200 pts	3j/4 avec classement sup ou égale à 700 pts

- Participation des féminines au championnat national par équipes masculin :

Une ou plusieurs féminines peuvent participer au championnat masculin si elles respectent les conditions de participation, notamment au niveau du classement.

- Participation des féminines aux championnats régional et départemental par équipes masculin :

Les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sous réserve de satisfaire éventuellement certaines conditions à définir par le comité directeur de l'échelon concerné avant le début de la saison sportive (ex : une équipe féminine engagée dans le championnat féminin...)

- Un joueur ne respectant pas le classement minimum mais ayant joué trois fois lors de la première phase avec son équipe peut jouer en seconde phase dans cette équipe.

- Arrêt de la rencontre :

- Nationale : score acquis. (Première équipe arrivée à 8 points ou 7/7)
- Départementales/régionales : voir règlement en vigueur